



La sécurité routière a été déclarée «grande cause nationale» lors du comité interministériel du 02 avril 1999 et depuis 2000 cette annonce reste une priorité des gouvernements qui se sont succédés et du président de la république.

L'action " Sécurité routière " au sein de la Police Nationale regroupe 8 454 fonctionnaires de police :

- 1 779 CRS (Autoroutiers et DUMZ)
- 2 029 effectifs de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation)
- 4 646 effectifs de la sécurité publique

Malgré ces annonces gouvernementales successives, le bilan de l'accidentalité routière est en hausse constante depuis 2014.

Les principaux facteurs d'accident sont clairement identifiés et identiques depuis plus d'une décennie :

Vitesse excessive, alcool, non respect des règles de priorité, téléphone portable, consommation de produits stupéfiants.

Parallèlement, les effectifs motocyclistes sont en baisses constantes et chroniques depuis maintenant plus de 4 ans !!!

REVENDICATIF MOTOCYCLISTES

L'UNSA Police demande que les Motocyclistes de la Police Nationale soient recentrés sur leur cœur de métier en supprimant les missions indues et que ces spécialistes de la sécurité routière soient reconnus à leur juste valeur.

REVENDICATIF INDEMNITAIRE

Afin de redonner un attrait au métier et de valoriser cette spécialité qui ne suscite plus de vocations !

Prime de métier

La reconnaissance de notre spécialité est acquise depuis de nombreuses années, de manière pérenne, par la certification professionnelle du métier de Motocycliste de la Sécurité Intérieure.

En raison de la dangerosité et de la pénibilité liées à cette spécialité dont les effectifs paient malheureusement trop souvent un lourd tribut, nous demandons pour tous les motocyclistes de la Police Nationale la création d'une prime de métier équivalente à 50% de l'allocation de maîtrise.

Mutations

Réattribuer des points de spécialité (disparus depuis plusieurs années) au mouvement de mutation polyvalent pour les motocyclistes. (Points maintenus pour d'autres spécialistes).

Avancement

Nous demandons que des postes budgétaires soient ouverts et clairement identifiés lors des CAP d'avancement.



REVENDICATIF EFFECTIFS

Prendre des mesures pour palier à la baisse du nombre de motocyclistes :

> **Mise en place d'un référentiel effectifs motocyclistes sur chaque direction** qui permettra, entre autre, d'identifier clairement les effectifs des différents services motorisés sur un plan national, avec des effectifs de référence et des effectifs réalisés pour chacune des directions, chacun des services et chacun des grades.

> **Augmenter les effectifs urbains et PP**

> **Respecter les effectifs de référence des DUMZ et des SMA** en favorisant les affectations lors des sorties de stage de formation dans les services en sous effectifs et en ouvrant les postes aux futurs mouvements de mutation.

> **Conserver 2 stages** de formation initiale par an

REVENDICATIF MATÉRIELS ET EQUIPEMENTS

L'UNSA POLICE œuvre au quotidien et ce, depuis de nombreuses années, pour améliorer la Sécurité et les moyens des Motocyclistes.

L'UNSA POLICE, grâce à son travail technique, a démontré l'incompatibilité de la tenue actuelle et a prôné depuis plus de quatre ans, sur toutes les réunions, sur l'ensemble de ces comptes rendus d'audience et sur tous ces courriers l'arrêt de l'externalisation du vestiaire des Motocyclistes.

L'UNSA POLICE a obtenu une refonte globale de la tenue motocycliste mais surtout, la fin de l'externalisation et l'ouverture de marchés publics auprès des fabricants spécialisés reconnus pour leurs technologies dans le milieu motocycliste professionnel du monde entier qui permettront de disposer d'une véritable tenue de Motocyclistes.

Parallèlement, nous proposons :

> **La baisse du nombre de points des effets** sur le compte à points du vestiaire motocycliste pour le prochain marché ou l'augmentation du capital point de 500 points.

> **La primo-dotation de la future tenue**

> Une tenue hiver mi-saison étanche, souple, légère intégrant des doublures thermiques amovibles

> Une tenue été légère privilégiant un maximum de zones ventilées avec un simple surpantalon et surveste étanches, légers

et souples, pour assurer l'étanchéité lors d'averses estivales.

> La dotation d'un système Airbag autonome « Hi-Airbag Connect », sans câble, ni capteur.

> Un gilet pare-balle plus léger et plus adapté à la conduite moto, indépendant du gilet tactique en raison de la diversité des missions.

> La dotation de l'étui de cuisse à l'instar de nos collègues de la Gendarmerie Nationale pour ses avantages opérationnels et pour la conservation de son arme sur soi, en tout lieu, sur la voie publique bien évidemment mais également dans les services de police ... L'UNSA POLICE réaffirme le manque d'accessibilité à l'arme même avec la patte longue de déport et l'inaccessibilité aux équipements intermédiaires positionnés sur le ceinturon sous la veste.

> La dotation d'une paire de bottes « été » légères, équipées de zones ventilées pour offrir le meilleur refroidissement du pied et d'une tige suffisamment basse pour permettre la ventilation des tibias par le tissu mesh du pantalon

> Renouvellement des casques tous les 4 ans au lieu de 5 précédemment en raison d'un usage quotidien intense entraînant une détérioration prématurée.

> Liaison radio Acropol individuelle dotée d'une commande micro déportée Bluetooth permettant une liaison radio constante en circulation ou en contrôle sur la voie publique. La batterie des leds doit être dissociée du casque pour ne pas l'alourdir avec une possibilité de la supprimer en cas de non utilisation.

> La dotation individuelle de smartphones NEO et de tablettes collectives.

> La dotation de Pistolet à impulsion électrique PIE Taser, de grenades lacrymogènes et de désencerclement comme moyens intermédiaires pour permettre de préserver l'intégrité physique des motocyclistes en cas d'attroupement hostiles.

> La dotation de motocyclettes banalisées et de tenues civiles et l'écriture d'une doctrine nationale d'emploi des motocyclettes banalisées.

REVENDICATIF EMPLOIS

> **Supprimer les tâches indues par circulaire.**

> **Recentrer les Motocyclistes** de la Police Nationale sur leur cœur de métier « La Sécurité Routière ».

> Mise en place d'un référentiel emploi escortes personnalités. Ces escortes monopolisent les effectifs motocyclistes des journées entières pour très peu de temps d'escortes.

REVENDICATIF

Police de la route

MOTOCYCLISTES

- suite -



> Mise à jour du référentiel emploi motocycliste.

> **Améliorer la gestion des effectifs** notamment sur les décalages en anticipant au minimum 48h00 à l'avance l'emploi.

> **Respecter les temps de repos.**

> **Instaurer une réelle politique qualitative** des infractions relevées au détriment de la politique du chiffre toujours appliquée insidieusement par la hiérarchie.

REVENDICATIF DIVERS

A ce jour, **le règlement d'emploi des motocyclistes reste toujours lettre morte.** La notice de police routière datant de 1973, n'a jamais été remise à jour.

L'UNSA POLICE exige l'actualisation de ces documents.

> **Attribution de l'ASA** en rajoutant les FMU dans le listing des services assujettis à l'ASA.

> Des **QB et UV chef** pour les spécialistes avec tronc commun et un module spécialité.

> La formation continue doit être formalisée au sein de l'ensemble des services et des directions.

> **Accès sans aucune restriction aux formations OPJ, FTSI, Taser...**

> Généralisation de la chambre individuelle en déplacement.

> **Création de postes aménagés et de services spécialisés en corrélation avec la sécurité routière pour les motocyclistes « séniors »,** âgés de plus de 50, en raison de l'allongement de carrière (Badr, Stir, service radar, pôle transport routier, arrêt de l'externalisation des ETM ...)

> **Reconnaissance de certaines pathologies de la colonne vertébrale** en maladie professionnelle.



REVENDICATIF

Police de la route

Spécifique CRS

L'UNSA POLICE SECTEUR CRS PROPOSE UNE RÉFORME STRUCTURELLE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU SEIN DE LA DCCRS.

L'UNSA Police propose la mise en place d'une Entité de Sécurité Routière au Niveau National, en créant une Sous Direction de la Sécurité Routière. Cette Sous-direction regrouperait ses deux intervenants : DUMZ ET UAR.

Deux Atouts :

1. La Reconnaissance de la lutte contre l'insécurité routière au niveau de la DCCRS.
2. Faire admettre que la sécurité routière est le second «cœur de métier» au sein des CRS.

Une force mobile motocycliste à Compétence Nationale est indispensable dans cette spécialité et dans ce métier. Ces motocyclistes, compétents et polyvalents peuvent être actionnés et employés en tous points du territoire.

- Les motocyclistes des DUMZ, employés rationnellement, sont les acteurs irremplaçables de cette force.
- Les autoroutiers et les spécialistes motocyclistes font partie de ce même cœur de métier de « sécurité routière ».
- Les motocyclistes CRS, seule force mobile, doivent être employés prioritairement sur les grosses manifestations (sommets européens, visite du pape...), en soutien des SDLP.

MATÉRIELS & EQUIPEMENTS DES DUMZ

> **Affectation de deux motocyclettes banalisées par DUMZ.**

> **Affectation de deux véhicules banalisés de type break.** Ces moyens banalisés permettent d'optimiser la surveillance du trafic routier en toute discrétion.

> **Les véhicules 4 roues de type monospace** avec portes arrières coulissantes doivent être privilégiés pour permettre le transport des matériels et des équipements des personnels lors des déplacements.

> **Généraliser à l'ensemble des détachements la dotation d'un fourgon de type VR** pour le transport des moyens matériels qui permettent d'assurer la sécurité des effectifs sur l'opérationnel (panneau de signalisation, cônes pour balisage, triflash, projecteur ...) et de faciliter l'autonomie logistique sur le terrain.

> **Dotation particulière de conteneurs CS grande capacité**, de bombes décontaminantes lacrymogène, de grenades anti encerclement pour les missions de sécurisation en complément du gilet tactique Airbag autonome.

> **Création de pools motos sur les lieux d'emplois** des missions nationales avec des motocyclettes adaptées aux missions (Tracer, TDM, FJR ou RT).

INDEMNITAIRE

> **Revalorisation du taux de l'indemnité de repas** figé à 15,25 euros depuis 18 ans.

> **Revalorisation du taux de l'indemnité d'hébergement** (nuitée) figée à 48 euros et 60 euros depuis 18 ans.

> **Revalorisation du taux des Indemnités Kilométriques (IK)** gelées depuis 2008, une inéptie face à la flambée du prix des carburants.

> **Indemnité de fidélisation en secteur difficile.** Cette prime doit concerner les UMZ et DUMZ pour les personnels rentrant dans les critères de sédentarisation.

> **Indemnisation des heures supplémentaires** effectuées lors des missions de police routière.

FONCTIONNEMENT ET FORMATION UMZ / DUMZ

> Mise en place d'un **effectif de référence** au sein des CUMZ.

> **Création d'un poste FTSI par UMZ** pour une formation continue efficiente et suivi bâtons, Taser, techniques GTPI ...

> **Neutralisation des détachements sur plusieurs journées**, à l'identique des PRU et des JET des compagnies SSG pour une mise en œuvre efficiente de la formation continue.

> **Accès sans restriction aux formations** OPJ, FTSI, Taser, SOC ... conformément à notre recours national.

> **Neutralisation des UMZ sur l'une des deux fêtes de fin d'année** à l'instar des Cies SSG.

Collègues Motocyclistes,

*L'état pourra se rapprocher de l'objectif à atteindre de moins de 2000 tués en 2020 à une condition ciné qua none: **arrêter l'hémorragie de diminution d'effectifs et préserver l'effectif plancher opérationnel des Motocyclistes CRS, PP et Urbains.***

*Le relâchement du comportement de nombreux usagers et la nécessité de retrouver une baisse durable du nombre de victimes imposent une mobilisation renouvelée de tous les intervenants de la sécurité routière. **L'homme et la machine sont complémentaires. Aucun système automatisé ne pourra remplacer l'expérience, le savoir faire, la pédagogie et la présence dissuasive des « Anges de la Route »** maîtrisant les techniques de lutte contre l'insécurité routière, d'escortes, et la réglementation des transports spécialisés.*

*Notre secrétaire général **Philippe CAPON, Motocycliste et CRS, est à 100% à notre écoute et défend nos valeurs.***

*L'heure est maintenant au **rassemblement** des personnes partageant les mêmes valeurs républicaines **au sein de l'UNSA POLICE affilié à l'UNSA.***

*Nous invitons tous les collègues **Motocyclistes à rejoindre l'UNSA POLICE.***

Ensemble, nous serons plus forts.

Amitiés Motocyclistes.



REVENDICATIF
Police de la route
 Spécifique CRS
 Autoroutières

Avec l'UNSA, Je Vote pour :

EFFECTIF

Augmentation de l'effectif des compagnies Autoroutières par une ouverture de postes cohérente sur le mouvement INTER CRS et Polyvalent. Il est essentiel que sur le mouvement Polyvalent les 4 autoroutières parisiennes puissent être abondées ce qui permettra aux autoroutiers CRS désirant rejoindre la Province de ne pas être bloqués lors de l'Inter CRS.

CYCLE DE TRAVAIL

Généralisation de la vacation Forte pour l'ensemble des compagnies. Les 4 autoroutières Parisiennes et l'autoroutière 67 doivent pouvoir également bénéficier de ce dispositif. Elles ne doivent pas être les laissées pour compte.

OPJ

> Besoin de moderniser la note de 2010 concernant les GAJ (Groupe d'Appui Judiciaire) sur le fonctionnement des permanences et augmentation des effectifs GAJ ayant pour finalité la création de brigade de roulement GAJ

> Achat de matériel pour la visio-conférence POLICE-JUSTICE pour la présentation aux magistrats (évite de bloquer des fonctionnaires pour les présentations).

> Mise en place de la procédure dématérialisée (économie de papier et de temps)

> Implantation de borne T3 /T4 pour la signalisation.

ARMEMENT

> Dotation de STOP STICK pour chaque véhicule

> Possibilité d'utiliser l'étui de cuisine

MATÉRIEL & ÉQUIPEMENTS

> Remplacement de la tenue actuelle par une tenue haute visibilité de qualité

> Dotation d'un gilet tactique réfléchissant et d'un sac Maintien d'ordre adapté.

> Remplacement des véhicules présentant un fort kilométrage, augmentation du parc automobile, Achat de véhicule de travail adapté

> Mettre en place un service de Saisie/Attribution fonctionnel au sein de la DCCRS (attribution judiciaire des véhicules saisies lors des procédures des GAJ).

> Modernisation du parc RADIO ACROPOL.

> Augmentation de la dotation de cinémomètres (type Prolaser IV)

MOTOCYCLISTES AUTOROUTIERS

> Achat de matériel moderne pour procéder aux contrôles des PL (OCTET)

> Augmentation des places pour la formation « PERMIS A (moto) » à Sens au CNFM

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

> Modernisation de la Main courante informatisé vieille de 10 ans et inadaptée aux besoins CRS.

> Abandon systématique des « doublons » administratifs gérés par la NMCI (registres papier, formulaires papiers, fiches de patrouilles, fiches d'activités PVE etc.)

> Arrêt du logiciel GEACPORO (années 80) à usage unique des statistiques en doublons avec l'application PVE.

FORMATION

> Mise en place de créneaux supplémentaires pour la formation : secouriste SOC, formation continue Autoroutier et TSI

> Mise en place de Kit secourisme dans les véhicules d'intervention

Voter
C'est décider!



ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Pour mon avenir

JE VOTE UNSA

en C.A.P. en C.T.

UNSA FASMI FEDERATION AUTONOME DES SYNDICATS DU MINISTRE DE L'INTERIEUR UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

UNSA Police FASMI

POUR LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES POUR LES COMITES TECHNIQUES

Autonome & indépendant!